Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20211213-VD20211213_002a-DE

Date de télétransmission : 20/12/2021 Date de réception préfecture : 20/12/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU -Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT -Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET -Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés

Madame AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Monsieur EL HASSOUNI) - Monsieur LOVICHI (pouvoir Monsieur DESEILLE) -Monsieur BORDAT (pouvoir Monsieur PRIBETICH) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Monsieur MASSON (pouvoir Monsieur MEKHANTAR) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame EL MESDADI) - Monsieur N'DIAYE (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents

Madame TOMASELLI - Madame HERVIEU

OBJET **DE LA DELIBERATION**

Pourvoir les postes de délégués suppléants vacants au sein de la commission de délégation de service public et de la commission d'appel d'offres

Monsieur REBSAMEN expose:

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public et la commission d'appel d'offres doivent chacune être composées par le maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

2

Des délégués suppléants sont élus selon les mêmes modalités en nombre égal à celui des membres titulaires pour chacune de ces commissions.

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé d'une part à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public et, d'autre part, à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres comme suit pour chacune des commissions :

Délégués titulaires : Mme MARTIN-GENDRE, M. BORDAT, M. DURAND, Mme DU TERTRE, M. CHEVALIER.

Délégués suppléants : M. MEKHANTAR, M. BERTHIER, Mme BELHADEF, M. LOVICHI, M. BOURGUIGNAT.

M. MEKHANTAR a démissionné des postes de délégués suppléants qu'il occupait au sein des deux commissions précitées.

Les postes de délégués suppléants initialement occupés par M. MEKHANTAR étant vacants, il convient de pourvoir à leur remplacement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 après avoir procédé à l'élection, désigner M. ROBERT pour siéger en qualité de suppléant à la commission de délégation de service public en lieu et place du délégué suppléant démissionnaire ;
- 2 après avoir procédé à l'élection, désigner M. ROBERT pour siéger en qualité de suppléant à la commission d'appel d'offres en lieu et place du délégué suppléant démissionnaire.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 45 Contre: 0

Abstentions: 12